

6 décembre 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le six (6) décembre 2016, à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: madame la conseillère et messieurs les conseillers:

René Martin, Simon Valcourt, Michel Bastien, Ginette Daviau, et Michaël Bernier, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures (20h), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du Conseil.

16-12-230

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 1er novembre 2016;
- 4. TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer 2016-11-25;
 - 4.2 Renouvellement adhésion 2017 – Québec Municipal;
 - 4.3 Renouvellement adhésion 2017 – Le Réseau d'Information Municipale du Québec;
 - 4.4 Renouvellement adhésion 2017 – Organisme du bassin versant de la Yamaska;
 - 4.5 Renouvellement de la cotisation annuelle à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec).
- 5. ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires – Année 2017;
 - 5.2 Dépôt – Lettre de démission de la conseillère Vicky Lessard;
 - 5.3 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
 - 5.4 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
 - 5.5 Dépôt – Recommandations visite d'inspection de la MMQ – Édifices municipaux;
 - 5.6 Politique de la famille – Mise à jour – Adoption.
- 6. VOIRIE-AQUEDUC-ÉGOUT :**
 - 6.1 Engagement d'un employé de déneigement à temps partiel – Saison 2016-2017;
 - 6.2 Dépôt du formulaire de l'usage de l'eau potable 2015.
- 7. URBANISME :**
 - 7.1 Demande de dérogation mineure # 16-04;
 - 7.2 Demande de dérogation mineure # 16-05.
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
 - 8.1 Service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains – Signature de l'addenda – Autorisation;
 - 8.2 Appui à la démarche de la Fédération québécoise des municipalités sur le projet de loi n° 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;
 - 8.3 Identification des priorités d'actions 2017-2018 – Sûreté du Québec.
- 9. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE & CIVILE :**
 - 9.1 Mise à pied des employés du service de sécurité incendie;
 - 9.2 Quote-part Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains – Premier versement pour l'année 2017;
 - 9.3 Transfert d'équipements roulant à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains – Délai additionnel.
- 10. IMMEUBLES :**
 - 10.1 Fourniture et installation d'interrupteurs de transfert – Usine de traitement des eaux usées et réservoir d'eau potable.
- 11. VARIA :**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS : (30 MINUTES)**

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE :

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

16-12-231

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DU 1^{er} NOVEMBRE 2016**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal du 1^{er} novembre 2016 tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

16-12-232

ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2016-11-25

Les membres du Conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2016-11-25 des comptes payés et à payer au montant de 143 404,53\$ pour le mois de novembre 2016, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois d'octobre 2016 au montant de 25 637,25\$.

Il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Michel Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 169 041,78\$.

ADOPTÉE

16-12-233

RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2017 – QUÉBEC MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion à Québec Municipal pour le portail Internet 2017.

ADOPTÉE

16-12-234

**RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2017 – LE RÉSEAU
D'INFORMATION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion à Réseau d'Information Municipale du Québec pour l'année 2017.

ADOPTÉE

16-12-235

**RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2017 – ORGANISME DE BASSIN
VERSANT DE LA YAMASKA**

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion à l'OBV Yamaska pour l'année 2017.

ADOPTÉE

16-12-236

**RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE À L'ADMQ
(ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC)**

Il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler la cotisation annuelle, de la directrice générale et de la directrice générale adjointe, à l'Association des directeurs Municipaux du Québec pour l'année 2017, au montant de 1 345,98\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

16-12-237

**ADOPTION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS DE CONSEIL
POUR L'ANNÉE 2017**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2017**, aux dates stipulées ci-dessous. Ces séances débuteront à **20h00** :

Mardi 10 janvier 2017	Mardi 7 février 2017
Mardi 7 mars 2017	Mardi 4 avril 2017
Mardi 2 mai 2017	Lundi 5 juin 2017
Lundi 3 juillet 2017	Mardi 8 août 2017
Mardi 5 septembre 2017	Mardi 3 octobre 2017
Lundi 13 novembre 2017	Mardi 5 décembre 2017

ADOPTÉE

**DÉPÔT – LETTRE DE DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE VICKY
LESSARD**

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, la lettre de démission de la conseillère Vicky Lessard, reçue en date du 14 novembre 2016. Madame Lessard était en poste depuis le 1^{er} novembre 2009.

Une lettre de remerciements sera transmise à Madame Lessard pour son implication au sein du Conseil municipal au cours de cette période.

DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose auprès des membres du conseil municipal le rapport émis par Monsieur Mathieu Brunelle-Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2016.

**DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES
MEMBRES DU CONSEIL**

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé devant les membres du conseil un formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires, conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

En conséquence, je, Carole Thibeault, secrétaire-trésorière, atteste avoir reçu de chacun des membres du présent conseil lesdits formulaires dûment complétés.

**DÉPÔT – RAPPORT VISITE D'INSPECTION DES ÉDIFICES
MUNICIPAUX**

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par la conseillère en gestion des risques de la Mutuelle des municipalités du Québec, suite à la visite d'inspection des édifices municipaux le 1^{er} novembre 2016.

16-12-238

POLITIQUE DE LA FAMILLE – MISE À JOUR – ADOPTION

Considérant la *Politique de la famille* de la MRC des Maskoutains adoptée le 13 juin 2007, dont la municipalité de Saint-Hugues en faisait partie de façon intégrante;

Considérant que cette politique a été mise à jour au cours de l'année 2016, et que la municipalité de Saint-Hugues participe à ce projet conjointement avec la MRC des Maskoutains, par la production de sa propre Politique de la famille et son plan d'action;

Considérant que la MRC ainsi que toutes les municipalités participantes à ce projet ont reçu respectivement un soutien financier et technique par le ministère de la Famille et des aînés pour permettre la réalisation de ce projet;

6 décembre 2016

Considérant que la nouvelle politique de la municipalité de Saint-Hugues et le plan d'action qui l'accompagne ont été soumis au comité de la municipalité qui a travaillé sur la mise à jour en date du 6 juin 2016 pour approbation préliminaire, et ont mené à une recommandation favorable;

Considérant que la municipalité a tenu une consultation publique, en conformité avec l'entente, sous la forme la plus efficace possible et selon les moyens dont elle dispose;

Considérant que le plan d'action a été soumis et analysé par le comité du projet EIS, que la municipalité a considéré les suggestions soumises à l'égard de l'évaluation des impacts sur la santé et qu'elle a intégré des ajustements à la hauteur de ses possibilités;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la Politique de la famille de la Municipalité de Saint-Hugues et son plan d'action;

D'autoriser la transmission de la Politique de la famille et son plan d'action au ministère de la Famille et des aînés, ainsi que la reddition de comptes liée à l'entente de subvention accordée pour ce projet.

ADOPTÉE

16-12-239

ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ DE DÉNEIGEMENT À TEMPS PARTIEL – SAISON 2016-2017

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De procéder à l'engagement de Monsieur Alexandre Houle, à titre d'employé de déneigement à temps partiel, pour la saison 2016-2017 et d'autoriser la directrice générale et le maire ou leur substitut, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'engagement à intervenir entre la Municipalité et Monsieur Houle.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2015

La directrice générale dépose auprès des membres du conseil, le Formulaire de l'usage de l'eau potable pour l'année 2015, analysé et approuvé par le MAMOT en novembre 2016.

Le formulaire sera disponible sur le site internet de la Municipalité pour consultation.

16-12-240

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 16-04

La demande de dérogation mineure # 16-04 est relative à une marge de recul arrière d'un garage annexé à la résidence sise au 2621, 2^e Rang, lot 2 707 410.

Considérant que les travaux de construction du garage annexé ont fait l'objet d'un permis en 1993;

Considérant que la marge recul arrière actuelle du garage annexé est de 3,12 mètres;

Considérant qu'en vertu de la grille des usages principaux et des normes du règlement de zonage no 76, une marge de recul arrière de 4,5 mètres était prévue pour la zone 504;

Considérant que la dérogation mineure est de 1,38 mètre;

Considérant que cela ne cause aucun préjudice aux propriétés voisines;

Considérant que le projet ne contrevient pas à d'autres articles du règlement de zonage de la Municipalité;

6 décembre 2016

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de dérogation mineure # 16-04.

ADOPTÉE

16-12-241

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 16-05

La demande de dérogation mineure # 16-05 est relative aux distances séparatrices non conformes des bâtiments de la Ferme Rojoie Inc. sise au 1103, rang Bourgchemin Est, lot 2 707 569.

Considérant que la Ferme Rojoie Inc. a fait l'acquisition d'un nouveau poulailler situé sur le lot 5 133 217.

Considérant que la Ferme Rojoie Inc. souhaite utiliser les 5 bâtiments existants au maximum de leur capacité;

Considérant que le nouveau poulailler est situé à moins de 150 mètres des bâtiments d'élevage de la Ferme Rojoie Inc. et que le nombre d'unités animales doit être additionné à celui des bâtiments existants;

Considérant que le nombre d'unités animales augmente et que la distance séparatrice à respecter avec les maisons d'habitations est de 111 mètres;

Considérant que deux bâtiments se retrouvent respectivement à 106 mètres ainsi qu'à 88 mètres de maisons d'habitations et qu'ils ne respectent plus la distance minimale de 111 mètres;

Considérant que les bâtiments sont implantés à cet endroit depuis plusieurs années et que cela ne cause aucun préjudice aux propriétés voisines;

Considérant que le projet ne contrevient pas à d'autres articles du règlement de zonage de la Municipalité;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la demande de dérogation mineure # 16-05.

ADOPTÉE

16-12-242

**SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE DE LA
MRC DES MASKOUTAINS – SIGNATURE DE L'ADDENDA –
AUTORISATION**

Considérant la résolution numéro 121-10-264 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique;

Considérant que les parties à l'entente ont conclu une entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains;

Considérant que par sa résolution numéro 14-11-253, la municipalité de Saint-Hugues a approuvé et signé ladite entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains;

Considérant que cette entente prendra fin le 31 décembre 2019;

Considérant que des dispositions sont prévues à cette entente pour toute municipalité qui désirerait adhérer à la présente entente;

Considérant que la municipalité du Village de Sainte-Madeleine a manifesté son désir d'adhérer à la présente entente pour le terme et suivant les conditions de l'entente en vigueur;

6 décembre 2016

Considérant que pour ce faire, les municipalités, parties à l'entente, doivent consentir à cette adhésion;

Considérant les exigences formulées par les parties à l'entente et l'addenda proposé;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à la majorité des conseillers présents :

D'autoriser l'adhésion de la municipalité du Village de Sainte-Madeleine à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains par la signature de l'addenda proposé;

D'autoriser le maire, Richard Veilleux, et la directrice générale, Carole Thibeault, à signer l'addenda à l'entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Hugues afin de donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE

16-12-243

**APPUI À LA DÉMARCHE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES MUNICIPALITÉS SUR LE PROJET DE LOI N° 106, LOI
CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE
ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS
LÉGISLATIVES**

Considérant que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi no 106, *Loi concernant la mise en oeuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

Considérant que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

Considérant qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

Considérant que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

Considérant qu'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi no 106 le 29 septembre 2016;

Considérant que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

Considérant que, lors de l'assemblée générale le 1er octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;

D'abroger l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;

6 décembre 2016

D'accorder le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites;

De demander au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;

D'appuyer activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche », afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem;

De transmettre une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Davis Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

ADOPTÉE

16-12-244

IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D' ACTIONS 2017-2018 – SÛRETÉ DU QUÉBEC

Considérant que les membres du Comité de sécurité publique de la MRC des Maskoutains ont convenu d'entreprendre une vaste consultation auprès des municipalités afin d'identifier quelles seront les priorités d'actions du service de police pour 2017-2018;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer la MRC des Maskoutains des priorités d'actions qui ont été identifiées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Hugues et qui sont décrites ci-après :

Réaliser des activités de prévention auprès de la population :

- Mettre en place un programme de prévention auprès des aînés. Programme « Aînés-avisés contre l'abus et la fraude »;
- Transmettre des chroniques de prévention dans les bulletins locaux et municipaux. (*Référence au plan d'action régional de la MRC « Politique de la famille »*);
- Mettre en place des activités de prévention dans les écoles primaires et secondaires de la MRC spécifiquement pour contrer l'intimidation et la cybercriminalité et le Programme « *Géni vélo* ».

ADOPTÉE

16-12-245

MISE À PIED DES EMPLOYÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que les services de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, seront offerts aux municipalités de Saint-Barnabé-Sud et Saint-Hugues à partir du 1^{er} janvier 2017 à 0h001;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Hugues procède à la mise à pied de tout le personnel du service de protection incendie incluant : le directeur, les officiers; les pompiers et le personnel de soutien en date du 31 décembre 2016 à minuit;

ADOPTÉE

16-12-246

QUOTE-PART RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS – PREMIER VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2017

Considérant que les activités de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains débuteront le 1^{er} janvier 2017;

Considérant que la Régie devra avoir les fonds nécessaires à ses opérations dès le début de l'année 2017;

6 décembre 2016

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le premier versement de la quote-part dès réception de la facture qui sera émise par la Régie en début d'année 2017.

ADOPTÉE

16-12-247

TRANSFERT D'ÉQUIPEMENTS ROULANT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS – DÉLAI ADDITIONNEL

Considérant que l'entente intervenue entre les Municipalités de Saint-Barnabé-Sud et de Saint-Hugues prévoit que les camions incendie et autres équipements roulant seront transférés à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains avant le 31 décembre 2016;

Considérant que les démarches effectuées auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec démontrent qu'afin que le transfert soit effectué sans que la Régie ait à payer les taxes de vente (T.P.S. et T.V.Q.), des attestations doivent être obtenues de la part de Revenu Québec;

Considérant que les démarches à cet effet sont plus longues qu'anticipées;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des modalités intérimaires;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller Michel Bastien et résolu à la majorité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Hugues autorise la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains d'utiliser les véhicules et les équipements fixes qui sont sa propriété, et ce, jusqu'au 31 mai 2017, sans aucuns frais de location pour la Régie autre que ceux relatifs à l'entretien de ces véhicules;

Que la Municipalité de Saint-Hugues demeure propriétaire des véhicules, de telle sorte qu'elle continuera de détenir une assurance à titre de propriétaire jusqu'à cette date;

Que la Régie assume toutes les dépenses relatives à l'utilisation de ces véhicules;

Que les ajustements des dépenses additionnelles assumées par la Municipalité de Saint-Hugues ainsi que celles de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, tel que les frais d'assurance et les coûts d'immatriculation seront effectués par la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains au cours de l'exercice financier 2017.

Le conseiller René Martin vote contre.

ADOPTÉE

16-12-248

FOURNITURE ET INSTALLATION D'INTERRUPTEURS DE TRANSFERT – USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Considérant les estimés reçus de la firme « Les entreprises BJB Inc. » en date du 9 mars 2015, pour la fourniture et l'installation d'interrupteurs de transfert à l'usine de traitement des eaux usées et au réservoir d'eau potable;

Considérant que le conseil désire faire effectuer ces travaux afin de pouvoir y brancher la génératrice, en cas d'interruption d'électricité pour une période prolongée;

En conséquence il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater la firme « Les entreprises BJB Inc. » pour faire l'installation de ces interrupteurs, et ce, conformément à l'estimé reçu en date du 9 mars 2015.

Que pour pouvoir au paiement de ces travaux, le Conseil approprie la somme nécessaire à partir du surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

6 décembre 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

16-12-249

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À vingt heures quarante (20h40), il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au lundi 12 décembre 2016 à 20h30.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce (°) jour de _____ 2016.

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, secrétaire-trésorière
et directrice générale